## A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence Place Jules Pelissier 13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

## **SEANCE DU 16 AVRIL 2024**

Référence : DEL 2024/05

**Objet:** Compte de Gestion 2023

## Gestion administrative:

SICAS -- Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél: 04 90 92 25 76 - E-Mail: asa.real-saintremy@outlook.com

Nombre de titulaire	10
Quorum 1 eco-Réunion	6
2 <sup>ème</sup> Réunion	/
Nombre de présents	6
et représentés	

Nombre de votants	6
Suffrages exprimés	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et le seize avril à onze heures s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 27 Mars 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Mme la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Et considérant que Mme la Trésorière a normalement géré les fonds de l'ASA du Canal du REAL :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
- 2- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3- Statuant sur la Comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé au Conseil du Syndicat d'approuver le Compte de Gestion 2023 de l'ASA du Canal du REAL de Saint Rémy

> Oui l'exposé du Président, Après délibération, le Syndicat décide à l'unanimité

Article 1er: d'adopter le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

Article 2 : de préciser que ce compte de gestion, visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Président

ASA du Real de Saint Rémy Hôtel de Ville - Place Jules Pelissier 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Nom et Prénom du second signataire

Paul FERAUD

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le Date d'envoi au service de tutelle le

18/04/2024 18/04/2024 Accusé de réception en préfecture 013-291302503-20240416-DEL 2024-05-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024